

219C2425  
FR0004031763-FS1038

22 novembre 2019

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**COHERIS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 novembre 2019, la société par actions simplifiée ChapsVision<sup>1</sup> (18 avenue Mozart, 75016 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 novembre 2019, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société COHERIS et détenir 3 848 085 actions COHERIS représentant autant de droits de vote, soit 67,68% du capital et 66,77% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions COHERIS sur le marché<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée au plus haut niveau par M. Olivier Dellenbach.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 5 685 575 actions représentant 5 763 359 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Acquisitions réalisées à des prix inférieurs à celui de l'offre publique clôturée le 28 octobre 2019.